



Association Régionale
RESSOURCERIES
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**CONTRIBUTIONS A L'ELABORATION DU PLAN REGIONAL
DE PREVENTION ET DES GESTION DES DECHETS (PRPGD)**

avril 2017

Association Régionale des Ressourceries PACA
siège sociale : 21 Rue Chateaudon - 13001 MARSEILLE
Code APE : 9499Z / N°SIRET : 789623246 00012
Tél : 06 20 92 25 68 / Mail : ressourcerie.paca@gmail.com

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1) LA FILIERE DU REEMPLOI : CONTEXTE ET ENJEUX

2) LES RESSOURCERIES : AU NIVEAU NATIONAL ET EN PACA

3) DIFFICULTES ET ENJEUX DU SECTEUR

3.1) Financement et dérives

3.2) Les éco organismes et les Ressourceries

4) NOS PRECONISATIONS :

4.1) Construire un plan d'actions pour développer le réemploi et la réutilisation en PACA

4.2) Augmenter le taux de réutilisation et développer les Ressourceries en PACA

4.2.1) simulation : combien faudrait-il de Ressourceries / Recycleries pour atteindre un objectif de 7 % de réutilisation d'ici 2030 en PACA ?

4.2.2) comment augmenter le réemploi et la réutilisation en PACA

4.2.3) comment impliquer les collectivités pour tous projets Ressourceries en PACA ?

4.2.4) comment soutenir les Ressourceries sur le volet EMPLOI ?

4.2.5) comment diversifier les partenariats des Ressourceries / et les Eco Organismes ?

4.3) favoriser le changement de comportement et économie circulaire

4.4) Une politique incitative de la Région au niveau réglementaire ?

CONCLUSION

ANNEXE 1 : OBSERVATOIRE REGIONAL DES RESSOURCERIES PACA – DONNEES 2016

INTRODUCTION

En 2006 la 1ère Ressourcerie à été créée en Région PACA. Il y en a aujourd'hui 17, et au moins 4 projets prometteurs en cours d'étude.

Cet essor régional n'aurait pu être possible sans l'appui technique et financier apporté par la Région et l'ADEME PACA. Depuis 2008, le soutien aux divers programmes d'actions ont favorisé la professionnalisation des acteurs, puis la création en 2012 de l'Association Régionale des Ressourceries PACA (ARR PACA). La Région et l'ADEME sont nos partenaires historiques, et notre développement est indissociable de cet esprit partenarial que nous tenons à préserver.

Au début à titre expérimental, le modèle PACA s'est dupliqué sur d'autres régions. Cela permet aujourd'hui au Réseau des Ressourceries, avec environ 150 adhérents et plusieurs structurations régionales, de mieux se structurer pour promouvoir la filière du réemploi et de la réutilisation au niveau national et européen.

L'évolution de la réglementation a aussi contribué à cet essor. A ce titre, l'ARR PACA se félicite d'être reconnue comme un acteur majeur du réemploi et de la réutilisation sur son territoire. Nous sommes conscient des enjeux du futur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchet, et pouvoir y contribuer est pour nous une forme de reconnaissance et nous vous remercions de votre confiance.

Avec objectivité, tout en respectant nos valeurs défendant l'intérêt général, nous espérons que notre contribution sera bénéfique à l'élaboration du Plan.

Philippe POIROT

Président de l'ARR PACA

1) LA FILIERE DU REEMPLOI : CONTEXTE ET ENJEUX

La plupart des structures pionnières sont nées d'associations préexistantes, dont le projet était tourné vers l'insertion et l'action sociale. Elles sont les héritières des mouvements Emmaüs, Croix Rouge, Petits Frères des Pauvres etc.

Après avoir fondé leurs économies sur le principe de charité, les Ressourceries et Recycleries se sont construites sur les dispositifs publics d'insertion et d'action sociale ainsi que sur la vente d'objets revalorisés.

Après le Grenelle 2009, une part de leur économie s'est structurée sur les fonds de prévention des déchets et de sensibilisation à l'environnement.

Aujourd'hui la tendance sociale / environnementale s'est inversée, la majorité des nouveaux projets n'émergent plus des spécialistes du social, mais d'individus sensibilisés à la crise environnementale en recherche de nouveaux modèles pour faire société et agir pour la solidarité.

L'évolution de la réglementation a incité les collectivités à intégrer le concept de Ressourceries dans leur programme de prévention des déchets. Aujourd'hui, environ 50 % des projets sont à l'initiative de collectivités.

1.1) Pourquoi le réemploi pour l'environnement ?

- limiter la production de déchets ;
- réintégrer des visions non-industrielles et locales de la gestion de nos déchets ;
- créer des structures de mobilisation et d'éducation collectives, tournées vers les notions de bien commun et d'intérêt général ;
- impliquer les citoyens dans des processus de gestion des externalités négatives induites par leurs propres modes de vie ;
- relocaliser et re-développer des métiers indispensables à la résilience des territoires face à la crise environnementale = services de proximité

1.2) Pourquoi le réemploi pour l'action sociale ?

- création d'emplois porteurs de sens ;
- métiers adaptés et pertinents pour les processus d'insertion ;
- possibilité de bâtir des « communautés » d'ouvrage et d'entraide autour des métiers du réemploi (exemple : Communautés Emmaüs) ;
- support aux personnes et aux organisations locales par la redistribution des biens (centres sociaux, écoles, crèches, SDF, associations locales etc.). *Ex PACA : les Ressourceries du 05 se sont coordonnées pour équiper dans l'urgence un local dédié à l'accueil des migrant en 2016.*
- outil incluant la mobilisation collective : tout le monde consomme et produit du déchet. La Ressourceries offre des services de proximité qui font l'unanimité auprès des habitants et qui font sens. La structure favorise alors le lien social, par une entrée environnementale.

1.3) Pourquoi le réemploi pour l'emploi ?

- Dans les Ressourceries, le réemploi créé 852 emplois pour 10 000 tonnes traitées contre 31 pour les centres publics de tri des collectes sélectives, 3 pour l'incinération et 1 pour l'enfouissement .
- Lorsque qu'elle est fondée sur le principe associatif, l'action de réemploi trouve son enracinement sur un territoire local au travers de sa gouvernance, de sa gestion désintéressée, mais aussi de sa capacité à mobiliser donateurs et bénévoles. Elle crée ainsi des emplois locaux, non délocalisables.
- Le potentiel de développement d'activités encore non-expérimentées au sein des structures de réemploi reste très fort du fait des ressources matérielles et des compétences en présence (Ex : lien avec la mode et le design, lien avec les fab-labs et la création numérique, développement du recyclage non-industriel et local, recherche & développement etc.).

1.4) Les principaux acteurs :

- du réemploi

- Les acteurs multi-produits et fédérés : RESSOURCERIES et EMMAUS
- Les acteurs mono-produit et fédérés : LE RELAIS, ENVIE, CROIX ROUGE, SECOURS POPULAIRE, SECOURS CATHOLIQUE
- Des acteurs mono et multi-produits non fédérés (ex : Recycleries)
- Autres acteurs locaux : dépôts ventes, acteurs de la réparation, sites internet de ventes / dons

- de la réutilisation

- Les Ressourceries (et Recycleries) et quelques Emmaüs sont à priori les seuls qui ont dans leur fondement le traitement des déchets et mettent en œuvre les opérations de « préparation en vue de la réutilisation ».

Les réseaux Ressourceries et Emmaüs sont identifiés par le Ministère pour participer aux différents groupes de travail sur le réemploi et la réutilisation. Leurs différences sont marquées mais un rapprochement national permet de travailler sur des axes communs. Ce rapprochement est bien plus disparate au niveau local.

Seules les Ressourceries mènent une traçabilité de leur activité. La multiplicité des acteurs mono-filière complexifie grandement l'estimation du réemploi en France, qui à priori pourrait être estimé de l'ordre de 1 % du gisement DMA.

Le 14 mars 2017, les députés du Parlement Européen ont adopté le paquet économie **circulaire**. **A voir si le Conseil verra à la baisse les objectifs ambitieux fixés en terme de réutilisation... de l'ordre de 5 % d'ici 2025 et 7 % d'ici 2030.**

(Si cet objectif devait être réalisé par les seules Ressourceries ou Recycleries, il faudrait à la grande louche plus de 6000 équipements sur le territoire Français ; pour un plan national qui pèserait un peu plus que 100 000 ETP.)

2) LES RESSOURCERIES : AU NIVEAU NATIONAL ET EN PACA

2.1) Les Ressources : acteurs du réemploi et de la réutilisation

Le Réseau des Ressources : créé en 2000, il regroupe aujourd'hui 145 adhérents au niveau national. Le Réseau est reconnu par le Ministère et l'ADEME Nationale et est régulièrement sollicité pour participer à des groupes de travail sur le réemploi et la réutilisation (ex : mise en œuvre des filières REP DEA).

Des partenariats nationaux ont été engagés entre le Réseau national et les éco-organismes suivants : Eco Mobilier, Valdelia et Ecologic. D'autres partenariats récents ont été engagés auprès de Recyclivre ou encore Valorink sur des filières spécifiques. Les Ressources qui le souhaitent bénéficient alors directement de ces partenariats.

Chacune des Ressources trace de façon précise son activité (pesée, logiciel de traçabilité ou abaque) et permet l'édition annuelle d'un Observatoire National des Ressources.

Elles ont comme objectif de réduire les déchets par le réemploi/réutilisation, mais aussi de créer de l'emploi (2 867 salariés en 2016).

Le Réseau des Ressources est aussi organisme de formation et développe un volet expertise (réalisation d'études de faisabilité et DLA).

Les structurations régionales : la 1ère à avoir vu le jour est l'Association Régionale des Ressources PACA. Il y a aujourd'hui une structuration régionale en Ile de France (le REFER), Normandie, Occitanie, Rhône Alpes, Bretagne, Limousin (projet Aquitaine). Elles sont représentées au sein d'un collège spécifique de la gouvernance du Réseau et favorisent la structuration du Réseau.

2.2) Les Ressources en Région PACA

Les Ressources PACA : la première structure a vu le jour en 2006. Il y en a aujourd'hui 17 sur l'ensemble de la Région. Depuis 2008 : tous les projets ont bénéficié d'accompagnements, transferts d'expériences, formations... en lien avec les programmes d'actions successifs financées par la Région et l'ADEME. La Région et l'ADEME sont les partenaires historiques et ont largement contribué à l'émergence des ces structures en PACA.

L'Association Régionale des Ressources PACA (ARR PACA) : créée en 2012 sous l'impulsion de la Région et de l'ADEME, elle a comme objectif de favoriser la coopération entre acteurs et leur professionnalisation. Chacune des Ressources est représentée dans la gouvernance de l'association. L'ARR PACA met actuellement en œuvre un programme d'actions financé par la Région, elle dispose d'un seul salarié.

Depuis 2017, l'ARR PACA est missionnée par l'ADEME pour accompagner, suivre et expertiser tous nouveaux projets de recycleries et Ressources en PACA.

Les Ressourceries sont des acteurs du réemploi et de la réutilisation. Au delà de leur cœur de métier qu'est la réduction des déchets, elles œuvrent au quotidien pour le bien commun au service de l'intérêt général avec un mode de gestion désintéressée.

Elles favorisent la création d'emploi (2 864 en France en 2015, et 340 en 2016 en PACA), collectent les déchets (28 655 t en France en 2015, et 2 900 t en PACA en 2016), les valorisent à hauteur de 93 % (PACA en 2016 : 43 % par réemploi et 48 % par recyclage) et éduquent à l'éco-citoyenneté par la mise en œuvre d'actions de sensibilisation.

La grande majorité entretiennent des liens étroits avec leur collectivité. Ce lien peut prendre différentes formes (mise à disposition de locaux ou loyer réduit, marché public, convention d'objectif) et s'avère aujourd'hui indispensable pour leur consolidation économique. C'est aussi une reconnaissance de l'activité, laquelle est alors perçue comme un outil de gestion et prévention des déchets au service de la collectivité.

L'observatoire régionale PACA est en cours de réalisation, trouvez en annexe une synthèse des données 2016. La version finale sera disponible courant mai 2017.

3) DIFFICULTES ET ENJEUX DU SECTEUR

3.1) FINANCEMENT ET DERIVE

- S'ils se privent des dispositifs d'insertion, les nouveaux modèles du réemploi (structures hors IAE) n'ont que très peu d'appuis financiers, leurs modèles économiques sont fragiles et restent souvent dépendants des aides de l'État via les contrats aidés

Ex PACA - avril 2017 : les structures hors IAE de PACA sont en difficultés en raison du blocage des contrats aidés. Difficulté à renouveler les équipes de techniciens.

- Les fonds dédiés à l'insertion sont globalement en baisse, suivant de manière générale les restrictions budgétaires liées aux politiques d'austérité. La création de nouveaux postes pour l'insertion est de plus en plus limitée au sein des unités territoriales des DIRECCTE.

Ex PACA - mars 2017 : la Ressourcerie du Pralong à Embrun se voit imposée par la DIRECCTE une réduction de 2 postes en insertion. Sur les autres territoires, la création de nouveaux Ateliers Chantiers d'Insertion est difficile... voir le plus souvent impossible.

- L'évolution récurrente des dispositifs publics implique une nécessité de veille pointue improprie à la sérénité de l'employeur et de ses salariés.

Ex PACA - novembre 2016 : arrêt du dispositif d'aide à l'emploi de la Région sur la création de CDI sur des postes clefs de Ressourceries, des conventions pourtant signées se retrouvent caduques. Ce dispositif avait pourtant porté ses fruits et favorisé la consolidation des structures. Le modèle associatif se retrouve affaibli.

Actuellement : hors aides propres à l'IAE, les seules aides publiques concernant les projets Ressourceries sont le financement ADEME/REGION d'études de faisabilités et aides à l'investissement pour les nouveaux projets. Il n'existe plus d'aides au fonctionnement.

- La baisse de dotations produit une injonction contradictoire qui impose au secteur non - concurrentiel de déporter ses modèles économiques fondés sur la redistribution, vers des modèles entrepreneuriaux traditionnels de plus en plus indépendants des systèmes de redistribution publics. Cette injonction contradictoire provoque un flou culturel et idéologique qui déstructure le concept d'intérêt général.

Ex PACA – mars 2017 : par retranscription du droit européen, les aides à l'investissement de l'ADEME sont passées à un taux de 55 % en 2017 (70 % en 2016) car elles sont dans l'obligation d'inscrire les Ressourceries dans le secteur concurrentiel (quelles que soient leur structuration sociale)

L'ARR PACA ne peut qu'inciter les Ressourceries à se rapprocher de leurs collectivités. C'est plus aisé sur de nouveaux projets puisque cette démarche est conditionnée dès le début. Il y a alors de grandes disparités selon les territoires.

Cette problématique est au cœur des réflexions stratégiques et politiques du Réseau des Ressourceries, et bien entendu de l'ARR PACA. La tendance générale des pouvoirs publics en France semble être de tester et favoriser le développement d'un secteur du réemploi "de plus en plus autonome" des institutions et donc des fonds publics.

Le point de rupture d'un tel mouvement risque d'intervenir à court terme :

baisses de dotations d'état aux collectivités

+ réforme de la formation pour l'IAE

+ arrêt du dispositif d'aides à l'emploi de la Région

+ baisse du taux de financement de l'ADEME

+ arrêt ponctuel des contrats aidés

= fragilisation des structures.

Malgré leurs efforts de professionnalisation et progression de leurs activités, toutes les structures sont affectées par l'ensemble de ces mesures.

Pourtant, la réglementation tant européenne que française du secteur de l'environnement fournit des cadres qui pourraient être le terreau d'un développement non-concurrentiel et non-lucratif du réemploi.

Non-concurrentiel et non-lucratif car nous sommes assurés que le réemploi est un outil de mobilisation collective face aux maux communs que sont les externalités négatives du capitalisme (exclusion, pollution, épuisement des ressources etc). Un outil qui permet d'allier l'action sociale à l'action environnementale fondé sur un principe désintéressé, tourné vers l'intérêt général.

Au delà des financements publics, les Ressourceries se tournent vers des financements privés (fondations). A savoir que les réponses sont de plus en plus négatives, le concept de Ressourcerie étant jugé pas assez innovant.

Très peu de filières relatives aux déchets n'ont eu besoin d'aménagements réglementaires et fiscaux pour être viables et « vertueuses ». Les grandes filières historiques sont celles relatives aux métaux. Pour le reste, toutes bénéficient d'un principe qui structure la réglementation européenne et nationale : le principe « pollueur – payeur ».

3.2) LES ECO ORGANISMES ET LES RESSOURCERIES

Aujourd'hui certains éco-organismes inscrivent volontairement dans leurs principes un soutien au réemploi mais aucun cadre réglementaire ne les y oblige. Seul le principe de mise en concurrence face à l'agrément ministériel pousse les éco-organismes à faire bonne figure.

Les +

- Les partenariats nationaux avec les éco-organismes ont permis aux structures d'accéder à certains flux (ex : mobiliers des professionnels avec VALDELIA), et bénéficient d'un appui logistique leur facilitant l'activité quotidienne (ex : mise à disposition d'une benne Eco Mobilier pour l'exutoire du mobilier non réutilisable) et favorisant des flux de collecte plus importants.
- Ces partenariats ont incité les structures à se professionnaliser en mettant en place une traçabilité exigeante.

Les -

- Les contributions financières de Valdelia et Ecologic incitent au réemploi. Ce n'est pas le cas de Eco Mobilier qui finance les Ressourceries sur leur exutoires (pour recyclage matière avec un objectif de réemploi), et non pas leur cœur de métier.
- En PACA, la totalité des contributions financières de ces 3 éco organismes est de 34 600 €* pour les structures ayant conventionnées. Cela permet à peine de défrayer le temps passé sur la traçabilité demandée.

** voir observatoire en annexe. 34 600 € correspond à la totalité des contributions financières versées aux Ressourceries ayant conventionné avec 1 ou plusieurs éco organismes (31 conventions), pour un total d'environ 800 tonnes de matières (DEA + DEA pro + DEEE), hors textile.*

Comme toutes activités de valorisation des déchets, le réemploi et la réutilisation ont un coût, lequel n'est aujourd'hui pas financé par les éco-organismes.

En Région PACA, les Ressourceries ont pu se développer grâce aux dispositifs publics de financement de la Région, des Départements et de l'ADEME. La baisse des financements publics fragilise l'ensemble des projets, et complexifie grandement tous nouveaux projets.

Ce sont historiquement et encore aujourd'hui les aides à l'emploi (IAE et contrats aidés) qui contribuent au financement des projets. Leurs baisses sont très périlleuses...

Si le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets préconise le développement de structures du réemploi et de la réutilisation, cette préconisation devra forcément s'appuyer sur des dispositifs de financements adaptés aux besoins des structures concernées.

4) NOS PRECONISATIONS

Le 14 mars 2017, les députés du Parlement Européen ont adopté le paquet économie circulaire. A voir si le Conseil verra à la baisse les objectifs ambitieux qui sont fixés en terme de réutilisation... de l'ordre de 3 % d'ici 2025 et 5 % d'ici 2030.

Les préconisations suivantes tiennent compte de ce paquet économie circulaire, mais aussi de l'état de l'existant.

4.1) Construire un plan d'actions pour développer le réemploi et la réutilisation en PACA

n°1) faire un état des lieux précis (à priori déjà fait ?) de tous les acteurs PACA pour en estimer le tonnage réemployé et réutilisé. Une caractérisation régionale des tonnages réemployables / réutilisables par flux permettrait alors de fixer des objectifs précis au niveau régional tenant compte du paquet de loi Économie Circulaire voté par le Parlement Européen. Cela nous paraît indispensable pour chiffrer de façon précise les équipements nécessaires, et les moyens financiers alloués pour mettre en œuvre ces objectifs.

n°2) cartographier ces acteurs doit aussi permettre :

- de cibler et prioriser les territoires qui sont aujourd'hui en retard sur ce volet.

L'accès au foncier est une réelle difficulté pour tous porteurs de projet, l'activité nécessitant des locaux de taille importante. Cela explique qu'il n'y ait qu'une Ressourcerie dans le 06 (plusieurs projets ont échoué) et qu'elles se développent dans le Var sur l'arrière pays plutôt que sur la côte.

- d'apporter une vigilance et une cohérence à cette répartition géographique pour que tous nouveaux projets n'aient de répercussions sur des acteurs déjà existants : privilégier la complémentarité à la concurrence.

Ex : l'implantation d'Emmaüs à Apt, juste à côté de la Ressourcerie HAPA n'est bénéfique pour personne.....sachant qu'il n'y a pas d'acteurs à Cavillon par exemple.

n°3) mettre en œuvre un plan d'actions global favorisant le développement de structures du réemploi / réutilisation incluant la création de dispositifs financiers adaptés (formations et professionnalisation des porteurs de projet, accès au foncier...).

4.2) Augmenter le taux de réutilisation et développer les Ressourceries en PACA

4.2.1 Simulation : combien faudrait-il de Ressourceries / Recycleries pour atteindre un objectif de 7 % de réutilisation d'ici 2030 en PACA ?

(Cette simulation s'appuie sur une réflexion déjà menée par le REFER (équivalent de l'ARR PACA en Île de France)

- Les déchets en PACA (source ORD PACA) :

- production : 3 567 000 tonnes de DMA en 2014
- production par habitants : 573 kg/hbt
- nombre d'habitants : 6 225 131

- Les déchets concernés par la réutilisation (ORD PACA) :

- encombrants : 73 kg/an/habitant
- DEEE : 5 kg/an/habitant
- soit **485 560 tonnes /an**

- Quantité de déchets à traiter d'ici 2025 si objectif de « 5 % de réutilisation » :

- 5 % de 485 560 tonnes = **24 278 tonnes**

- Les déchets déjà réutilisés en PACA :

- par les Ressourceries : 1 300 tonnes / an (sur 2 900 tonnes collectées)
- soit 5 % de l'objectif à atteindre. Pour cette simulation on arrondit à la louche à 10 % intégrant d'autres structures qui réemploient les déchets.
- il resterait donc 22 978 tonnes potentiellement valorisables.

- Combien de Ressourceries / Recycleries seraient nécessaires pour préparer à la réutilisation 21 850 tonnes de déchets ?

- En se référant à l'Observatoire National des Ressourceries (données de 96 structures) : les 2 867 salariés collectent et valorisent 33 618 tonnes de déchets. Sachant qu'il y a environ 75 % de postes en insertion et que les durées des contrats ne sont pas spécifiées, on admet une durée hebdomadaire de 26 h/sem. Il faut donc 639 ETP pour collecter et valoriser 10 000 tonnes de déchets.
- Avec ce raisonnement qui ne tient pas compte de nombreuses subtilités (temps de production...), l'atteinte des objectifs nécessiterait de créer **1 400 ETP supplémentaires**.
- En se référant toujours à l'Observatoire National, il y a en moyenne 22 ETP / Ressourcerie. On peut alors en déduire qu'il faudrait **85 Ressourceries supplémentaires sur la Région**.

Attention : cette estimation est basée sur les données de l'ORD, et ne tiennent compte que des déchets encombrants et DEEE. A voir si le textile, les livres, jouets....collectés par les Ressourceries sont bien comptabilisés ! Une caractérisation plus fine et approfondie des déchets réutilisables, mais aussi de cette simulation, serait nécessaire pour approfondir cette réflexion.

En résumé : pour atteindre les 5 % de déchets réutilisés d'ici 2025 (catégories encombrants et DEEE), il faudrait environ 85 équipements type Ressourceries supplémentaires sur la Région. Le potentiel emploi serait au moins de 1 400 salariés ETP à créer.

- Si l'objectif de 5 % s'applique à la **totalité des DMA :**

- En suivant le même raisonnement : il faudrait créer 19 700 ETP, soit pratiquement **900 structures**, ce qui est en réalité impossible.

- Sachant que cet objectif n'est pas atteignable : nous pouvons suivre un autre raisonnement. Si on estime une Ressourcerie pour 30 000 habitants. **Il faudrait 205 équipements supplémentaires, soit environ 4 565 ETP...**

- SYNTHÈSE DE CETTE PROJECTION

	OBJECTIF 2025 : 5 % de réutilisation sur la part encombrants et DEEE des DMA	OBJECTIF 2030 : 7 % de réutilisation sur la part encombrants et DEEE des DMA	OBJECTIF 2025 : 5 % de réutilisation sur <u>tous les DMA</u>	OBJECTIF 2030 : 7 % de réutilisation sur <u>tous les DMA</u>
Nombre d'emplois nécessaires	1 500 ETP	2 175 ETP	Impossible (19 700 ETP en 2025). Raisonnement d'une structure pour 30 000 hbts	
Nombre de structures types Ressourceries supplémentaires	85	100	Il faudrait 205 équipements supplémentaires et 4 565 ETP	

4.2.2) comment développer le réemploi et la réutilisation en région PACA ?

n°4) Favoriser l'essaimage des Ressourceries sur les territoires : co-construire un programme d'actions ambitieux de l'ARR PACA permettant de contribuer à cet essaimage sur des territoires vierges. Avec l'appui du Réseau et davantage de moyens humains, l'expérience acquise depuis 2008 peut nous permettre la mise en œuvre d'actions pour accompagner les collectivités et professionnaliser les porteurs de projet. Ex : le programme d'actions 2012 tenait cet objectif. Le programme de formation-actions en partenariat avec l'IRFEDD a débouché sur 5 nouvelles structures.... soit environ 75 emplois aujourd'hui.

N°5) Favoriser un maillage de proximité sur le territoire

- **inciter les Réseaux du réemploi à se rapprocher** (Emmaüs, ARR PACA, CLRQ, ENVIE) pour travailler sur des axes communs tenant compte de leurs propres identités

- **mailler efficacement le territoire : vers une économie d'échelle... et un changement d'échelle.**

- **envisager des espaces apports volontaires de proximité :** sur des zones éloignées des déchèteries, notamment en milieu rural ou urbain dense. On pourrait envisager à ce que ces espaces soient gérés par les habitants ou agents municipaux. La Ressourcerie la plus proche viderait régulièrement cet espace. Idem en milieu urbain, il est nécessaire d'envisager des solutions de proximité (sorte de mini déchèterie du réemploi) : petits locaux, espace dans des boutiques, locaux en bas d'immeuble...

- **des centres de massification, stockage / plateforme de pièces détachées :** à l'échelle d'une agglomération ou départementale, imaginer des locaux mutualisés permettant de massifier de la matière (ex : plastiques durs...), de stocker des matériaux ou mobilier en série (ex : en lien avec développement de collectes de mobiliers professionnels), et de stocker/référencer des pièces détachées au services des acteurs de la réparation et du réemploi (notamment sur les DEEE). Un partenariat avec La Poste serait envisageable pour l'envoi de pièces détachées auprès des acteurs concernés.

- **promouvoir le volet communication et vente :** informer les habitants de ces services, développer la vente en ligne, inciter les entreprises et autres institution à s'équiper à partir de mobilier de 2nde main.....

4.2.3) comment impliquer les collectivités pour tous projets Ressourceries en PACA ?

Les Ressourceries collectent et valorisent les déchets de leur collectivité. La réutilisation a un coût et la collectivité ne doit pas voir cet outil comme un moyen de faire des économies. Par contre, la Ressourcerie peut ne pas engendrer de charges supplémentaires pour la collectivité. Il s'agit davantage d'un transfert de charges, avec des bénéfices environnementaux et sociaux supplémentaires au bénéfice du territoire.

Outil de proximité au bénéfice de l'intérêt général, la Ressourcerie doit être intégrée dans le schéma de gestion et prévention des déchets de la collectivité, et apporter une complémentarité avec les dispositifs existants pour améliorer les résultats. Voici une liste de préconisations dédiées aux collectivités

n° 6 pour tous nouveaux projets de création ou réhabilitation d'une déchèterie : intégrer dans le cahier des charges la création d'un espace réutilisation, à dimensionner selon le territoire. Il peut s'agir d'un espace de stockage, voir directement du local Ressourcerie.

n° 7 accès aux déchèterie pour toutes Ressourceries existantes ou en projet : inciter les collectivités à donner accès aux flux des déchèteries par la création d'un espace réutilisation (container, chalet...). Aujourd'hui, le tonnage collecté en PACA sur déchèterie est très faible (2 % en PACA contre 68 % au niveau national). Bien entendu, chaque Ressourcerie devrait avoir aussi un exutoire gratuit en déchèterie (ce qui n'est pas le cas en PACA aujourd'hui!)

n° 8 appuyer les collectivités qui envisagent la construction d'un local Ressourcerie (ou réhabilitation d'un local existant) : lorsqu'il n'existe pas de locaux adaptés sur le territoire, l'accès au foncier est une réelle difficulté pour les porteurs de projet, les locaux utilisés sont généralement sous dimensionnés et limitent l'activité. Certaines structures bénéficient d'un appui de leur collectivité sur la mise à disposition (ou loyer réduit) d'un local, le modèle économique s'en retrouve largement consolidé. Cette démarche est à appuyer par l'ensemble des partenaires, dont l'ADEME.

Ex PACA : Ressourcerie de Pralong à Embrun, La Courtoise à St Maximun et prochainement projet à Brignoles (par le SIVED)

n° 9 inciter les collectivités à accompagner les porteurs de projet dans la recherche d'un local, et que cet appui renforce les négociations avec le propriétaire (la signature d'un bail locatif est compliquée pour une association, le lien avec la collectivité apporte une crédibilité au porteur de projet)

n° 10 Pour les grandes agglomérations : favoriser la coopération des acteurs sur des zones urbaines pour un changement d'échelle. Les Ressourceries s'adaptent à tous types de territoires, y compris en zone urbaine dense, à l'échelle d'un quartier ou d'un arrondissement. Leurs activités est cependant limitée par des contraintes d'espace. Lorsqu'il y a plusieurs structures sur une grande agglomération : il y aurait un fort intérêt à ce qu'elles puissent mutualiser un local de stockage / exutoire, leur permettant une montée en puissance de leurs activités, et une économie d'échelle. Cette mutualisation serait même envisageable avec d'autres acteurs ayant une activité complémentaire de celles des Ressourceries. **Là encore cela ne peut se faire sans une volonté politique de la collectivité...**

Ex PACA : cette réflexion est en cours sur le territoire de la Métropole Marseille Provence. Une étude plus approfondie sur le modèle économique et juridique serait nécessaire.

n° 11 inciter les collectivités à intégrer dans leurs commandes publiques les services proposés par les Ressourceries : certaines collectivités se retrouvent démunies sur la façon de lier un soutien auprès des associations locales et Ressourceries. **Un guide juridique serait bénéfique.**

Par leurs activités, il est logique que les Ressourceries soient rémunérées par leur collectivité sur le tonnage de déchets valorisés. Même si cela prend différentes formes et tend à se généraliser, il existe encore de fortes disparités en fonction des territoires.

Ce qui est certain, c'est que les structures qui se consolident économiquement sont celles qui sont appuyées par leur collectivité, et cela passe logiquement par des commandes publiques adaptées :

Exemples PACA :

- *prestations de collectes DMA (ex : marchés publics, conventions d'objectifs) ou ponctuelles (vidage de locaux publics)*
- *prestations de sensibilisation (ex : Métropole AMP avec l'ARR PACA)*
- *achat de mobiliers : commande de mobiliers de bureau de 2nde main à l'ARR PACA par la Métropole Marseille Provence en avril 2017.*

n°12 Suivre la piste de projets Ressourceries en Régie. Il existe un projet qui fonctionne en Régie en Région PACA (Ressourcerie de Pralong à Embrun qui porte un ACI). Un projet en étude va dans ce sens dans le Var, avec comme objectif des décideurs le reclassement de salariés en régie. Ce modèle est intéressant, et mériterait d'être expérimenté pour savoir si duplicable.

n° 13 mettre en œuvre une méthodologie dédiée aux collectivités désireuse de développer la création d'une Ressourcerie sur leur territoire : un guide pratique dédié aux porteurs de projets a été réalisé par le Réseau à la demande de l'ADEME Corse dans le cadre d'une commande publique. Cet outil mériterait d'être ciblé auprès des collectivités : intérêts, coûts, investissements, exemples de modèles, moyens de contractualisations,... Outil d'aide à la décision politique, il répondrait à un certain nombre de questions et permettrait de mieux cibler les études de faisabilité (parfois pas assez concrètes et opérationnelles).

4.2.4) Comment soutenir les Ressourceries sur le volet EMPLOI ?

Le budget moyen d'une Ressourcerie est constitué à 70 % des charges de personnel, et de 10 à 15 % de charges locatives (*voir moyennes d'autofinancement des structures en annexe*). L'accès au foncier et l'emploi sont les principaux enjeux financiers pour toutes Ressourceries. Qu'elles soient ou non de l'IAE, les Ressourceries créent de l'emploi. **Il est indispensable pour les structures de consolider des postes clefs de direction et d'encadrement.**

Si les autres postes sont généralement des postes à temps partiels (contrats aidés ou CDDI), la polyvalence et les programmes de **formation** interne et/ou externe favorisent l'accès à des postes durables sur divers secteurs. Le soutien financier lié à l'emploi est aujourd'hui nécessaire pour toutes les structures.

n°14 Impliquer les partenaires sociaux (Direccte, Pôle Emploi...) pour tous projets Ressourceries : partenaires indispensables au même titre que la collectivité, ils doivent participer aux échanges sur tous les projets.

N°15 Protéger l'emploi déjà existant : les structures déjà opérationnelles se retrouvent fortement démunies lors de décisions brutales et non prévues (ex : diminution du nombre de postes imposée par la Direccte sur un ACI, blocage des contrats aidés). Parce que les Ressourceries travaillent au bénéfice de l'intérêt général, elles devraient être soutenues par l'ensemble des partenaires face à ce type de situation.

Si le plan régional prévoit de poursuivre le développement des structures professionnelles de la réutilisation, les objectifs fixés doivent inciter les politiques d'aides à l'emploi (soutien de l'IAE et des contrats aidés). Pour faire simple, la Ressourcerie a une entrée environnementale et sociale. Les objectifs fixés doivent tenir compte de ces 2 paramètres.

N°16 Mettre en œuvre un dispositif d'aide à la création d'emploi sur des postes clefs : le réemploi nécessite un savoir faire et un encadrement technique. L'aide à la création de postes CDI de la Région permettait de capitaliser ce savoir-faire sur des postes clefs d'encadrement et de coordination technique. Ce dispositif régional a été supprimé en décembre 2016. Nous aspirons à ce que ce dispositif soit réactualisé, pour consolider les projets et permettre le développement de nouvelles structures.

4.2.5) Comment diversifier les partenariats des Ressourceries / et les Eco Organismes ?

n° 17 Expérimenter des projets Ressourceries en partenariats avec des bailleurs sociaux : la collecte des encombrants est une forte charge pour les bailleurs sociaux et source de nombreux problèmes. La création d'une activité économique type Ressourcerie sur ces territoires prend beaucoup de sens. La prestation de gestion des encombrants par la Ressourcerie, et le versement de la TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) favoriserait un modèle économique stable. **Un projet expérimental en PACA permettrait un essaimage de ce modèle de façon certaine.**

N° 18 Des financements sur injonctions publiques : les éco organismes

Même si le mode de calcul des contributions diffère en fonction des éco organismes, on peut partir du postulat que l'activité réemploi n'est pas financé par les éco organismes. Les contributions financières sont relativement faibles au regard des budgets des structures.

- **La filière des DEA des particuliers** : au-delà de l'appui logistique (mise à disposition d'une benne), la contribution financière devrait être portée sur le mobilier réemployé, et non pas sur celui qui est mis à la benne pour recyclage. Enfin, Eco Mobilier devrait jouer un rôle de facilitateur auprès metteurs sur le marché pour accès aux mobiliers non vendables mais ayant un potentiel de réemploi. Des partenariats nationaux ou régionaux seraient alors bénéfiques et équitables pour toutes les structures volontaires.

- **La filière des DEA des professionnels** : VALDELIA permet aux Ressourceries d'accéder à un nouveau gisement, l'appui logistique leur permet de réaliser de grosses opérations de collectes qui mériteraient de se développer davantage. Une réflexion est menée par VALDELIA et l'ARR PACA pour informer et sensibiliser les professionnels. Le potentiel énorme en PACA n'est que très faiblement exploité. Le Plan Régional devrait inciter cette politique de sensibilisation auprès des professionnels, qui mériteraient des moyens supplémentaires (surface de stockage dans les grandes agglomérations) pour développer cette filière.

- **La filière des DEEE** : réemployer des équipements électriques et électroniques nécessite des habilitations que peu de structures disposent dans leur effectif. Parce que les Ressourceries souhaitent se professionnaliser, il serait nécessaire de mettre en place un programme de formation professionnel pour qu'un salarié de chaque Ressourcerie dispose de ces habilitations... ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et constitue un risque pour les structures qui vendent des équipements électriques sans cette habilitation.

- **La filière textile** : il n'y a pas de convention nationale entre Eco TLC et le Réseau. Eco TLC finance les centre de tri mais pas la collecte. Certaines structures PACA sont rémunérées par des repreneurs, d'autres ne le sont pas. Les tonnages collectés sont importants, les ventes ne sont pas négligeables mais le taux de réemploi reste faible. Cette filière est en danger car elle dépend des lois du marché international, et mériterait d'être réorganisée par Eco TLC. Ex PACA avec RHP 04 : le taux de reprise par Gebetex a baissé de 30 % en quelques mois. RHP collecte gratuitement le textile auprès de la collectivité et s'interroge sur la poursuite de cette activité. Le gisement textile en apports volontaires serait suffisant pour la partie réemploi....

Point de vigilance : de grandes enseignes développent la reprise de produits lors d'actes commerciaux, via leurs démarches RSE et les filières REP (textile, DEEE et DEA). Cela impacte la quantité et qualité du gisement aujourd'hui capté par les Ressourceries et autres structures du réemploi. Cette organisation ne tient pas compte des acteurs locaux du réemploi, et / ou est destinée prioritairement au recyclage sans respecter la hiérarchie du traitement des déchets.

N°19 Des partenariats avec le secteur privé ? De grandes enseignes se rapprochent de plus en plus des Ressourceries pour des propositions de partenariats dans le cadre de leur démarche RSE. Lorsqu'elles sont alliées à de la sensibilisation, action de communication, et justement valorisées en terme de prestation, ces opérations peuvent être intéressantes.

Que ce soient sur des opérations de collecte spécifique (partenariat national avec KIABI en 2017) ou de sensibilisation (projet de l'ARR PACA aux Terrasses du Port en 2016 avec la CMAR), ces partenariats peuvent être vertueuses et bénéfiques à l'ensemble des parties. *Autre exemple à Marseille : mise en place de points d'apports volontaires dans 2 boutiques Naturalia en partenariat avec Recyclodrome...qui favorise la collecte de proximité.*

Point de vigilance : il doit s'agir de réelles actions partenariales au bénéfice de tous, et non pas uniquement servir d'outil type « green washing... ». Enfin, ne sont citées ici que des partenariats ponctuels **pouvant asseoir la consolidation des structures sans perdre de vue leur intérêt général et non lucrativité.**

4.3) favoriser le changement de comportement et l'économie circulaire

N° 20 appuyer les services de proximités des Ressourceries

L'ancrage des Ressourceries sur leur territoire est source de leur réussite. Les collectes sur rendez-vous offrent un réel service aux habitants. Certaines expériences «hors les murs » alliant sensibilisation et opérations de collectes spécifiques sont prometteuses et mériteraient d'être généralisées :

- Ex à Marseille : en partenariat avec Ecologic, opérations de collectes spécifiques de DEEE sur 3 dates et 4 lieux entre avril et juin à Marseille. Plus de 700 kg collectés avec un taux de réemploi de 40 % sur la 1ère date expérimentale.
- Ex à Paris : collectes spécifiques en bas d'immeuble en partenariat avec les bailleurs sociaux

N° 21 sensibiliser le grand public au changement de comportement

Le réemploi ne peut pas gérer tous les déchets : matières biodégradables, papiers-cartons, plastiques et autres emballages ne peuvent pas faire l'objet de réemploi, mais représentent pourtant une grande part des déchets produits.

Il est possible d'en diminuer la présence dans nos poubelles en consommant autrement (en privilégiant le vrac et le fait maison par exemple) ou en recourant au compostage (individuel ou collectif).

Que ce soit au quotidien ou ponctuellement, toutes les Ressourceries réalisent des activités de prévention pour sensibiliser les citoyens aux modes de vie moins intensifs en production de déchets. Ces actions de sensibilisation contribuent au changement de comportement et à l'évitement de déchets.

- **Les Ressourceries = «espace info déchets » ?** elles drainent un large public et sont en capacité à diffuser de l'information. Au delà de leur cœur de métier, elles relaient les informations de leur collectivité et pourraient toutes monter en compétences pour devenir des « point info déchets », être en capacité d'informer les citoyens sur toutes les solutions à la réduction des déchets. Des outils ressources simples et concrets seraient bénéfiques (ex : annuaires des artisans réparateurs locaux, fiches pratiques, affichage...).

- **Des événements grand public** : le projet porté par l'ARR PACA aux Terrasses du Port en 2016 a été mené en partenariat avec La Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat. Mener ce type de projet en partenariat permet une économie d'échelle et une logique de complémentarité entre des acteurs d'origines différentes (artisans et ESS). Mener ces événements dans des lieux drainant un très large public prend du sens, interpelle et favorise le changement de comportement.

A titre d'exemple, la « fête de la récup » à Paris organisée par le REFER draine environ 15 000 personnes sur un week-end, alliant expos / ventes, conférences, ateliers.... L'exposition « vie d'ordures » au MUCEM est un succès et interroge les visiteurs sur leurs propres comportements.

Avec un esprit non culpabilisateur, ces temps forts mettent en avant des pratiques vertueuses et font échos auprès du public touché. L'économie circulaire et ses acteurs locaux doivent être mis en avant, que se soit sur des opérations ponctuelles, ou en continu via par exemple des encarts réservés dans la presse grand public (ex : journaux gratuits) pour toucher le maximum de personnes.

Bien que ce soit la solution, il est malheureusement illusoire de croire que la réduction des déchets découle un jour de pratiques vertueuses des metteurs sur le marché, sauf contrainte réglementaire.

Il est donc toujours indispensable à ce que le Plan Régional appuie et incite toutes types d'actions de sensibilisation auprès des citoyens.

- **Promouvoir des actions concrètes et locales** : 35 % du gisement des Ressourceries provient d'apports volontaires. Le sens porté à leurs gestes, la création d'emplois locaux, la proximité, la relation humaine... autant de raisons qui font que ces apports volontaires deviennent une habitude pour nombre d'entre eux. Sachant bien entendu qu'il n'y a aucune contrepartie financière à leurs apports...

Le réemploi est synonyme de lutte contre le gaspillage et de création d'emplois locaux auxquels sont sensibles les citoyens. Tout comme leurs soutiens historiques aux métiers de l'artisanat.

Soutenir et promouvoir la réparation par les artisans répar'acteurs, réintégrer le système de consigne, appuyer le tissu associatif de réemploi / réutilisations.... sont autant de solutions qui font échos et favorisent l'éco-citoyenneté.

4.4) Une politique incitative de la Région au niveau réglementaire ?

La mise en œuvre du Plan Régional demandera des efforts importants des collectivités et citoyens.

Mais la composition des déchets ne cesse d'évoluer :

- au-delà de l'obsolescence programmée, la réparation et le réemploi sont de plus en plus difficiles (voir impossible) sur une multitude d'équipements récents. Il est alors difficile de fixer des objectifs de réemploi ambitieux alors que la conception même des produits mis sur le marché l'empêche tout bonnement.

- de nouvelles matières arrivent sur le marché, et entraînent parfois un bond en arrière plutôt qu'une progression. Puisque les Eco-Organismes concernés n'ont aucun intérêt à jouer ce rôle, ne devrait-il pas y avoir une évolution de la réglementation nous permettant de se protéger contre l'arrivée sur le marché de nouvelles matières non recyclables, ou autres produits non réemployables ? Ex : l'entrée sur le marché des bouteilles de lait en plastique PET opaque non recyclable.....

Pour avoir le maximum de chances que la Région atteigne les objectifs du futur plan en terme de valorisation des déchets, il serait louable à ce qu'une protection juridique préventive permette aux Régions d'interdire l'introduction de nouvelles matières ou produits allant à l'encontre des objectifs des Plans Régionaux.

A voir si dans le cadre de ce Plan une réflexion pourrait être faite dans ce sens, et être remontée de façon incitative auprès du Ministère. Dans le cas contraire, ce seront toujours aux collectivités, et donc aux citoyens, de s'adapter aux contraintes imposées par les metteurs sur le marché, et de voir leur TEOM augmenter en conséquence...

CONCLUSION

Les modèles du réemploi associatif, en plus d'être fondés sur le processus le plus vertueux de traitement des déchets, rayonnent d'un grand nombre d'**externalités positives** (social, création d'emploi, solidarité, éducation à l'environnement, mobilisation civile pour la gestion des déchets etc...) ;

Les objectifs européens en terme de réutilisation sont très ambitieux. Mais le potentiel existe, et cette filière de proximité est source de création d'emplois non négligeables. Il est cependant de notre rôle de mettre en garde contre la fragilité des structures existantes.

Les fiscalités dédiées aux pouvoirs publics comme la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour les ménages ou bien la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pour les entreprises ; la mise en œuvre du principe pollueur-payeur via les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs ; permettent aujourd'hui de financer la collecte, le traitement et le recyclage des déchets à l'échelle industrielle.

Préserver le secteur du réemploi dans le champ non-concurrentiel et non lucratif pour sécuriser le principe d'intérêt général est pour nous une priorité.

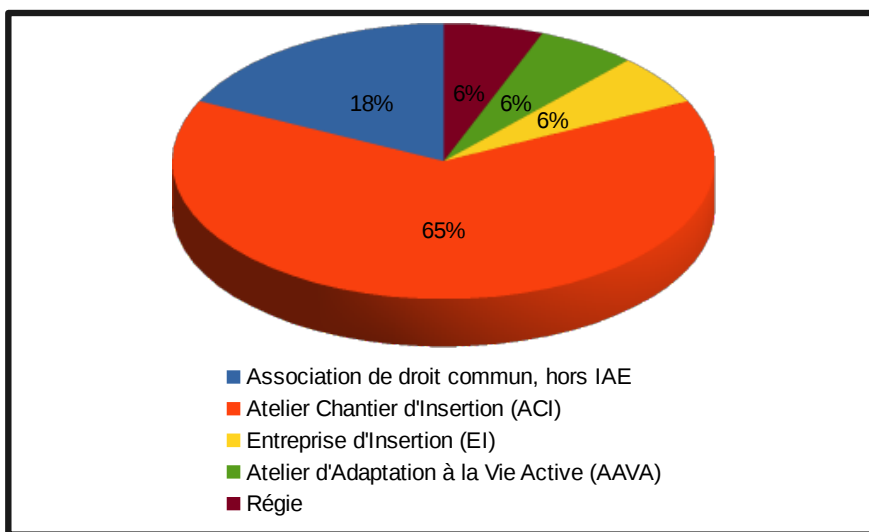
Aujourd'hui : la fiscalité existante finance la gestion des déchets (collecte, tri, traitement et recyclage matière). Aucun dispositif ne finance la filière du réemploi et de la réutilisation : dégager une part de la fiscalité existante relative aux déchets, amorcer la réflexion sur la création d'un outil fiscal spécialement dédié à cette filière....

Au vu des ambitions réglementaires européennes : il devient urgent de se poser la question du financement de la filière du réemploi et de la réutilisation, et ces pistes de financements méritent d'être étudiées si l'on souhaite atteindre ces objectifs, et favoriser le changement de comportement indispensable des citoyens....

Cet observatoire concerne 16 structures, dont 3 ont démarré leurs activités courant 2016 (moins d'un semestre d'activités). Une version définitive sera disponible courant mai 2017.

RAPPEL : les Ressourceries sont adhérentes au Réseau National qui publie chaque année l'Observatoire National.

1) STRUCTURATIONS SOCIALES



IAE : Insertion par l'Activité Économique

Liens des Ressourceries avec leur collectivité :

- 100 % des structures ont un lien avec leur collectivité
- 82 % ont un exutoire gratuit en déchèterie
- 5 structures ont une activité de collecte dans le cadre d'un marché de collecte
- 3 structures mènent des activités dans le cadre d'une convention d'objectifs

Liens des Ressourceries avec les Eco Organismes :

Les Ressourceries peuvent contractualiser avec les Eco Organismes conformément aux conventions nationales formalisées avec le Réseau des Ressourceries.

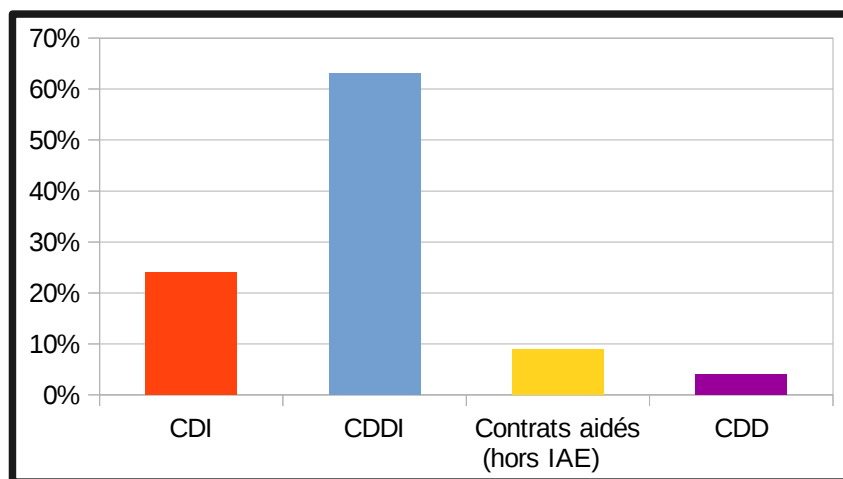
En région PACA :

ECO ORGANISME	% des structures ayant contractualisé
ECOMOBILIER (pour les DEA des particuliers)	68%
VALDELIA (pour les DEA des professionnels)	56 %
ECOLOGIC (pour les DEEE des particuliers et professionnels)	68 %

2) VOLET EMPLOI

Les Ressourceries PACA emploient 340 personnes, soit 260 ETP (Équivalent Temps Plein)

- Répartition des emplois par type de contrat :



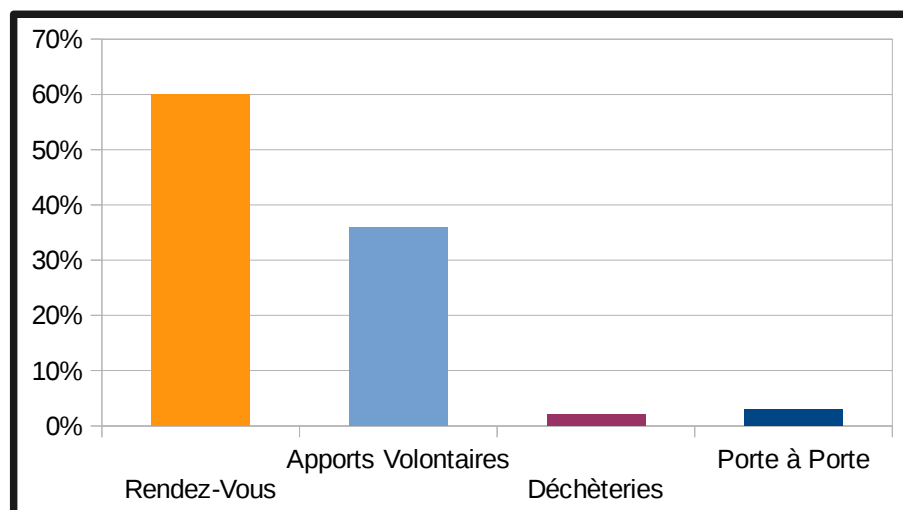
- Répartition homme / femme : 35 % sont des femmes et 65 % des hommes.

- Bénévolat et Service Civique : 13,6 ETP bénévoles et 2 ETP Services Civiques.

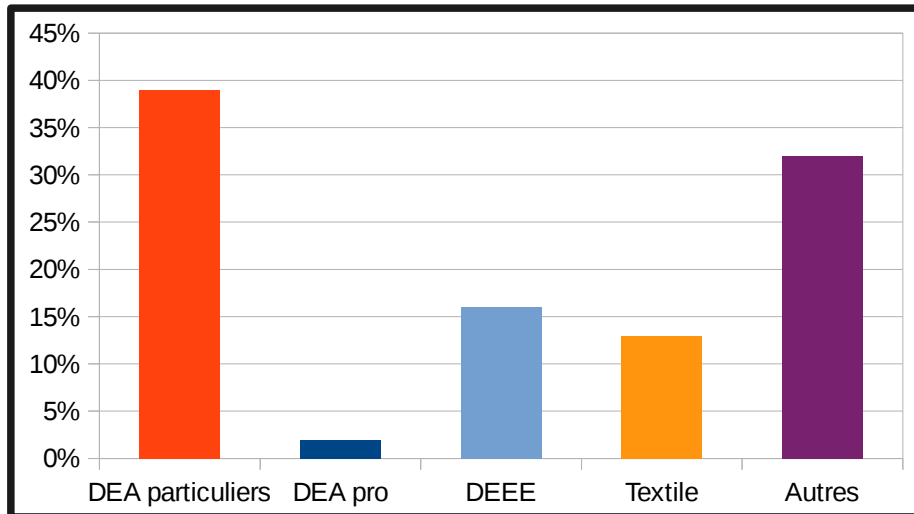
3) FONCTION COLLECTE

Les Ressourceries PACA ont collecté 2 900 tonnes de déchets en 2016

PROVENANCE DU GISEMENT

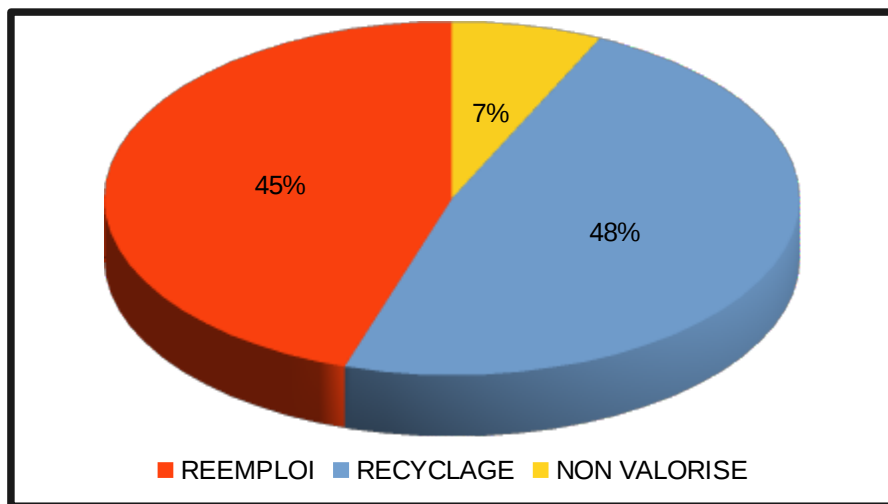


REPARTITION DES FLUX COLLECTES



4) FONCTION VALORISATION

93 % des déchets collectés par les Ressourceries sont valorisés par REEMPLOI puis RECYCLAGE.



Le Chiffre d'Affaire généré est de :

- ventes réemploi (= ventes boutiques) : **1 900 000 €**
- ventes matières (=recyclage) : **92 000 €***

* concernant les ventes matières : 48 % de ce chiffre d'affaires est généré par une seule structure qui développe une activité de collecte textile sur son territoire.

Si l'on enlève cette activité textile nous aurions un Chiffre d'Affaires ventes matières de 43 500 €, dont :

- 33 % via Eco Mobilier (soit 1580 € / structure conventionnée)
- 26 % via Ecologic (soit 1242 € / structure conventionnée)
- 15 % via Valdélia (soit 1603 € / structure conventionnée)

5) FONCTION VENTE

- **Surface moyenne des boutiques : 250 m²**
- **Nombre de ventes en 2016 : environ 150 000**
- **Panier moyen : 13 €** (de 9 à 18 €)

6) FONCTION SENSIBILISATION

- Nombre d'actions menées sous forme d'événements en interne ou en externe : 250
- 4 structures mènent un programme d'éducation à l'environnement au sein d'établissements scolaires
- impacts médiatiques : une 60aine d'articles de presses, TV, radio, articles web...
- Estimation du nombre de personnes sensibilisées : si l'on cumule le public des boutiques et le public touché lors des différents événements, on peut estimer à environ **100 000 personnes sensibilisées à la réduction des déchets via les actions des Ressourceries en PACA**

6) VOLET ECONOMIQUE

La part d'autofinancement des structures est forcément liée à leur structuration sociale.

Structuration sociale	Moyenne autofinancement
Atelier Chantier d'Insertion	34,4 %
Entreprise d'Insertion	77 %
AAVA	24 %
Association de droit commun, hors IAE	59 %

QUELQUES SOURCES / REMERCIEMENTS :

- **Observatoire des Ressourceries 2016** (données 2015) du Réseau des Ressourceries
- **Les données chiffrées 2016 fournies par les Ressourceries PACA**, qui ont accepté de nous les transmettre dans l'urgence au vu des échéances.
- **Annexe 2 – simulation** : cette réflexion a déjà été menée par le REFER. L'annexe 2 découle de leurs réflexions, et n'est qu'une ébauche de simulation qui mériterait d'être approfondie sur la région PACA. Merci au REFER pour leur contribution.

QUELQUES DEFINITIONS POUR RAPPELS... :

Réemploi : opération par laquelle un produit est donné par son propriétaire à un tiers qui lui donnera une seconde vie. Contrairement à la réutilisation, le produit garde son statut initial et ne devient à aucun moment un déchet. Ce n'est donc pas un mode de traitement, mais une composante de la prévention des déchets.

Réutilisation : opération en plusieurs étapes qui s'amorce lorsque le propriétaire d'un bien s'en défait sans le remettre directement à une structure du réemploi : le bien prend alors le statut de déchet. Il subit ensuite une opération de traitement des déchets appelée « préparation en vue de la réutilisation » lui permettant de retrouver son statut de produit. Il peut alors bénéficier à un détenteur qui lui donnera une seconde vie.

Réparation : ce terme est utilisé dans son sens commun de remise en état d'un bien. Il est également coté dans le code de l'environnement pour l'étape de préparation à la réutilisation comme opération permettant la réutilisation d'un bien.

Dispositif Public d'Insertion par l'Activité Économique (IAE) : une Ressourcerie agréée par l'État au titre de l'IAE peut être portée par une association ou une collectivité (Ex : Ressourcerie de Pralong), et prendre 2 formes :

- **Atelier Chantier d'Insertion (ACI)** : ce dispositif recrute des personnes éloignées de l'emploi, rencontrant des difficultés d'ordre social. Les salariés travaillent à temps partiel et bénéficient d'un accompagnement individualisé. Les ACI sont par définition hors champs concurrentiel et ne doivent pas dépasser 30 % d'autofinancement.

- **Entreprise d'Insertion (EI)** : ce dispositif est considéré comme un tremplin favorisant le retour à l'emploi de droit commun. Les salariés travaillent à temps plein, ces structures se situent dans le champs concurrentiel et doivent dégager un taux d'autofinancement de l'ordre de 80 %.